



Hérin, le 11/07/2016

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 73 PORTANT SUR LA
RÈGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE
STATIONNEMENT CARREFOUR ZOLA ET CRINCHON**

Nous, Maire de la commune de HÉRIN,

Vu le code de la route ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de prévenir les accidents de la circulation au carrefour des rues Emile Zola et Crinchon ; et de réglementer le stationnement de la rue Emile Zola ;

Vu l'avis Favorable de la Subdivision Départementale de Denain ;

A R R Ê T O N S

Article 1 : Afin de prévenir les accidents de la circulation et réglementer le stationnement au carrefour des rues Emile Zola et Crinchon ; la circulation et le stationnement sont réglementés comme suit :

- 1) **2 Stop :** Les usagers circulant sur la Rue Emile Zola devront marquer un temps d'arrêt et céder la priorité aux véhicules circulant sur la Rue de Crinchon ;
- 2) **Interdiction de stationner :** Mise en place de 2 bandes jaune pour interdire le stationnement sur trottoir de la Rue Emile Zola face à l'espace vert de la Commune et devant le n° 36. Les véhicules en infraction seront considérés en stationnement gênants (R417-10 du Code de la Route). Ils pourront être enlevés aux frais, risques et périls de leurs propriétaires.

Article 2 : Ces dispositions sont applicables dès la mise en place de panneaux de réglementation et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la signalisation en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la Commune ;

Article 4 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Police de Denain ;
- Monsieur le Responsable de la Subdivision Territoriale de Denain ;
- Monsieur le Responsable du Service Lutte contre l'Incendie ;
- A.S.V.P. ;
- Monsieur le Coordinateur des Services Techniques.

La DGS



Le Maire,

Jean-Paul COMYN

Département :
NORD

Commune :
HERIN

Section : AK
Feuille : 000 AK 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 17/06/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2016 Ministère des Finances et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Pôle topographique de gestion cadastrale
Centre des finances publiques Rue Raoul
Follereau 59322
59322 VALENCIENNES CEDEX
tél. 0327146270 -fax 0327146680
ptgc.nord-
valenciennes@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

△ faire un couloir au
département + arrêté. car
nous sommes sur une RD
m. Solauve

